

**Projet de procès-verbal
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball**

Séance du 21 décembre 2020 par visioconférence

Membres présents :

Représentants FFHB : Philippe BANA *Président de la FFHB* - Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH* - Christian DUME, *vice-président de la CNCG (représente Florence MORAGLIA)*

Représentants clubs LFH : Felix CHAMBOST, *Bourg de Péage* ; Yves GUERIN, *Chambray* ; Perrine PAUL, *Toulon St Cyr* ; Anthony TAHAR, *Fleury Loiret (représente Sabine GUILLIEN-HEINRICH)* ; Sophie PALISSE, *Saint-Amand-les-Eaux* ; Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* (procuration donnée par Daniel HOURNON) ; Clément FORGENEUF, *JDA Dijon* ; Ange FERRACI, *Nice* ; Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Jacques VALENTE, *Plan de Cuques*.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentant des entraîneurs : Laurent BEZEAU

Représentant des joueuses : Benoit HENRY (mandat reçu de Sabrina CIAVATTI)

Absents excusés : Gérard LE SAINT, *Brest* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Wilhelmine MAURY, *Mérignac*.

Invités présents :

Représentant de l'arbitrage : Olivier BUY

Représentants FFHandball : Rémy LEVY, Pascal BOUCHET, François GARCIA, Fabrice ARCAS

Représentant des clubs de D2F sous statut VAP : Oumou NIANG-FOUQUET, *Le Havre*

UCPHF Pierre PRADEAU, *directeur*

7Master : Thibaut DAGORNE, *directeur*

Salariée FFHandball/LFH : Grégory PRADIER, *Directeur des services* ; Vanessa KHALFA, *Responsable de la LFH* ; Gwenhaël SAMPER, *Responsable du service juridique de la FFHB*.

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 12h00 en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire qui impacte la France.

Les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance sont les suivants :

- Validation du procès-verbal de l'AG du 23 septembre 2020
- Approbation du calendrier du championnat LBE (et des modifications du règlement particulier LFH)
- Questions diverses

Avant d'aborder ces points à l'ordre du jour, Philippe BANA introduit la séance notamment en félicitant les joueuses de l'équipe de France Senior A qui évoluent au sein des clubs de LFH pour leur parcours au dernier Championnat d'Europe.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Il est demandé aux membres de l'Assemblée Générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé est disponible sur le site internet de la LFH.

II/ APPROBATION DU CALENDRIER MODIFIÉ (ET DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT PARTICULIER LFH)

Nodjialem MYARO remercie le groupe de travail « Calendrier » pour leurs travaux et propositions qui ont permis d'aboutir à un changement de la formule du championnat de LBE et à une modification du calendrier de cette compétition pour la saison 2020-21. Elle insiste sur le fait que cette nouvelle formule et le calendrier modifié, arrêtés par le Comité de Direction de la LFH respectivement les 7 et 17 décembre dernier, s'imposent devant les difficultés liées à l'évolution du contexte sanitaire.

Nodjialem MYARO laisse le soin à Fabrice ARCAS de présenter ce calendrier modifié dont il ressort principalement :

- Arrêt du championnat initial à l'issue de la J13, c'est-à-dire quand toutes les équipes auront disputé le même nombre de rencontres (13 matchs)
- Les points gagnés sur les 13 journées seront conservés pour la 2ème phase
- Les 8 premiers au classement à l'issue de la 1ère phase participent à une phase de play-offs
- Les équipes classées de la 9ème à la 14ème participent à une phase de play-down
- Pour chacune des deux poules une péréquation sera établie par niveau en fonction des matchs joués.
- La Coupe de France est maintenue, sera adaptée et restera une variable d'ajustement si retour Covid avant fin février amenant des matchs de championnat à être à nouveau reportés

Fabrice ARCAS détaille ensuite chacun de ces items dont les membres de l'Assemblée Générale débattent.

En lien avec ce changement de la formule du championnat de LBE et cette modification du calendrier de cette compétition pour la saison 2020-21, Gwenhaël SAMPER expose les modifications du règlement particulier LFH y afférents (article 11), telles qu'arrêtées par le Comité de Direction de la LFH du 17 décembre 2020.

Après échanges entre les membres de l'Assemblée Générale de la LFH, ces derniers approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le changement de la formule du championnat de LBE et une modification du calendrier de cette compétition pour la saison 2020-21 ainsi que les modifications y afférentes apportées au règlement particulier de la LFH.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué la situation des clubs de D2F et des difficultés dont ils se prévalent dans le contexte sanitaire actuel imposant l'arrêt de leur championnat.

Nodjialem MYARO indique que la FFHB est attentive à la situation de ces clubs et qu'en prévision d'une reprise du championnat, dans le respect de l'instruction ministérielle, un accompagnement de ces clubs sera mis en place s'agissant notamment d'un soutien en lien avec les examens médicaux que devront passer les joueuses pour reprendre.

Thibaut DAGORNE indique que 7MASTER est pleinement associé aux conditions de reprise de la D2F à travers notamment la construction du calendrier de ce championnat dans ce contexte particulier.

Pascal BOUCHET confirme qu'une aide financière fédérale sera allouée aux clubs de D2F en lien avec les examens médicaux, dont les conditions d'attribution sont en cours de finalisation.

Rémy LEVY rappelle qu'il existe plusieurs dispositifs d'aides économiques à l'attention des clubs tels que le dispositif de l'activité partielle ou encore celui de la compensation billetterie. A cet égard, Benoit HENRY indique que des discussions sont en cours au niveau du gouvernement en vue de prolonger le dispositif d'activité partielle au-delà du 31 décembre 2020.

Pierre PRADEAU rappelle que s'agissant du dispositif d'activité partielle, il convient d'être attentif aux

périodes de trêve internationale qui sont exclues dudit dispositif.

Point spécifique : Dans le cadre du mandat accordé au Comité de direction par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020, la présente Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions adoptées par le comité de direction, portant modification du Protocole COVID-19 de la LFH en date des 19 octobre 2020, 26 octobre 2020, 2 novembre 2020, 14 décembre 2020.

Aucune question, aucune remarque ni aucun autre point n'étant formulé, Nodjialem MYARO clôture la séance.

La présente séance prend fin à 13h30.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH

